

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Barbentane – Le Cours Jean Baptiste Rey 13570 BARBENTANE – Tél : 04 90 90 85 85 – fax : 04 90 95 50 18
www.barbentane.fr – contact.mairie@barbentane.fr

Responsable : Jean Louis Ichartel, maire

Présentateur : **Jean Louis Ichartel**

Organismes décisionnaires et financeurs : Commune de Barbentane

Propriétaires du site : Commune de Barbentane

Description de l'opération : Dans le haut village, dans un secteur délaissé en ruines, la commune de Barbentane a constitué une réserve foncière de 2 000 m² sur laquelle elle a engagé un projet de reconstruction visant à éliminer une friche inesthétique et insalubre, à requalifier un quartier en reconstituant un tissu villageois avec ses ruelles, ses escaliers, ses murs de soutènement en pierre, ses passages, respectueux de son environnement historique et de la trame viaire existante. Le projet urbain associe une programmation de logement social avec un habitat diversifié, des équipements et des espaces publics (placettes, jardins, belvédère) (3) et une gestion du stationnement résidentiel qui a permis la rénovation de la place de l'église (1), lieu emblématique de l'histoire du village.

Equipe pluridisciplinaire : Étude de faisabilité : CAUE des Bouches du Rhône. Maîtrise d'œuvre espace public : Architecte : Marc Monier, paysagiste : Bruno Moré, bureau d'étude CITTA. Maîtrise d'ouvrage Logements sociaux : Un toit pour tous. Conduite d'opération : Jean Luc Duccy, DDTM. Maîtrise d'œuvre bâtiments : architecte : Jacques Cabrera. SDAP : Architecte des Bâtiments de France : Philippe Mercier. Conseil Général 13, Conseil Régional PACA.

LE HAUT DU VILLAGE : UNE RENAISSANCE, Barbentane (13)



1- Place de l'église, un parvis sans voiture
2- Entre salle paroissiale et église, une placette et sa traverse
3- Salle associative et sa place entre les 2 nouvelles rues
4- Nouveau front de rue
5- Escaliers de la rue droite reconstitués
6- Rue du pied-cocu, chemin des écoles

Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

Qualité architecturale :

- Aménagement sur l'îlot délaissé d'un nouveau quartier constitué de **maisons de village** et d'**équipements** à l'échelle du site afin d'offrir une nouvelle image du Haut village en accord avec les **monuments historiques** (tour du XII^e S., château du XVII^e S., église et maison de chevaliers).
- Création de **terrasses** (3) structurant le site à forte déclivité (20%).
- Îlots reconstituant la maille urbaine et définissant des alignements s'appuyant sur la trame viaire historique.
- Création d'espaces publics thématiques mettant en valeur des **points de vue** (Palais des Papes d'Avignon) ou une situation privilégiée (1).

Qualité de vie sociale :

- Insertion dans le programme d'une **diversité de fonctions** : résidentielle, sociale, culturelle et touristique, pour une appropriation de ce site par tous. Construction de 24 **logements sociaux** et d'**équipements publics** (salle paroissiale, espace associatif (3) et culturel pour expositions, conférences, rencontres littéraires et cours de dessin).
- Aménagement de placettes (2) et de **petits « salons » urbains**, espaces publics communs aux promeneurs et aux riverains.
- Développer les cheminements piétons par le **maillage des ruelles avec le centre du village**.
- En **concertation** avec les riverains et répondant à la nécessaire mesure de la densité, délimitation d'emprises constructibles favorisant le travail de **suture avec le bâti existant**.

Respect de l'environnement :

- Volonté de freiner le glissement du village vers la plaine agricole pour **limiter l'étalement urbain** et renouer des liens avec le site d'implantation originelle de la Montagnette en proposant une offre de logements et d'activités dans un secteur délaissé du noyau villageois.
- Réutiliser les matériaux issus des démolitions pour la construction des murs de soutènement.
- Favoriser le cycle de l'eau en limitant l'**imperméabilisation des sols**.
- Réintroduire le **végétal** dans les espaces publics par la présence d'arbres d'ombre, de tonnelles avec plantes grimpantes.
- **Limitation de la pénétration des véhicules** sur le site en favorisant le stationnement en périphérie.